Extrait du Observatoire Régional des transports du Nord - Pas de Calais

http://ns39179.ovh.net/~cert

Les projets du contrat de plan état - région 2000 - 2006

- Indicateurs - 2000 - Le système de transport du Nord-Pas de Calais -

Date de mise en ligne : mercredi 5 mars 2008

Observatoire Régional des transports du Nord - Pas de Calais

Les réflexions communes menées entre l'État, la Région Nord-Pas de Calais et les deux Départements du Nord et du Pas de Calais autour du projet de Schéma de Services Collectifs de Transports ont fait apparaître les atouts, mais aussi les manques d'une région déjà fortement irriguée par les infrastructures de transport.

Grande région d'échanges et de transit, comme le montre cette sélection d'indicateurs, le Nord-Pas de Calais cherche à tirer le maximum de valeur ajoutée possible de cette situation, tout en minimisant ses inconvénients, en particulier les nuisances dues aux différents modes de transport.

Ainsi la Priorité 11 de ce Contrat de Plan s'intitule-t-elle **"Favoriser les échanges , l'accessibilité et rééquilibrer les modes de transport"**.

Les projets sélectionnés dans le Contrat de Plan état-région 2000-2006 s'inscrivent clairement dans la perspective du développement durable. Il s'agit de mieux maîtriser les flux qui parcourent cette région, qu'ils soient de marchandises ou de voyageurs.

En matière de marchandises, la priorité est à la diversification des modes de transports, avec pour objectifs l'intermodalité et une meilleure organisation des fonctions logistiques.

En matière de voyageurs, la priorité est au transport collectif et particulièrement au Transport Express Régional.

Ce volet " Transports " du Contrat de Plan représente globalement 822 millions d'Euros d'engagements financiers pour l'État et la Région Nord-Pas de Calais. Il s'appuie sur plusieurs objectifs opérationnels.

Moderniser les transports ferroviaires

Cet objectif concerne à la fois le développement du fret et celui du transport de voyageurs, compte tenu des ambitions des différents partenaires dans ces deux domaines.

Il s'agit de permettre l'augmentation prévue de tous types de trafics sur les principaux axes de la région et de favoriser la circulation des trains dans de bonnes conditions de sécurité et de régularité. Il s'agit également d'améliorer l'accessibilité des zones enclavées, de favoriser la desserte rapide des agglomérations et d'apporter une meilleure qualité de service et de confort aux usagers du TER.

Concrètement, trois moyens d'action sont mobilisés à cet effet :

- augmentation de la capacité et désaturation des infrastructures existantes, notamment de l'artère Nord-Est, essentielle pour la desserte terrestre du littoral (aménagement du noud d'Hazebrouck, aménagement du quadrilatère Lens-Ostricourt-Douai-Arras, amélioration de la desserte ferroviaire du port de Dunkerque,.)
- amélioration de l'accessibilité ferroviaire du territoire régional (doublement du tronçon Don-Béthune, modernisation de l'axe Arras-Étaples, étude et réalisation de réouvertures de lignes ferroviaires comme Bully-Bruay, Dunkerque-Adinkerque, Valenciennes-Mons, électrification des infrastructures ferroviaires du Littoral,...)
- amélioration de la qualité de service du TER (requalification de gares, aménagement des pôles d'échanges, billettique et information multimodale,.)

Copyright © Observatoire Régional des transports du Nord - Pas de Calais

Ce volet mobilisera 198 millions d'Euros de la part de l'État et de la Région.

Promouvoir l'intermodalité

Les moyens consacrés à cet objectif visent principalement à assurer l'aménagement et la mise en ouvre de la plate-forme multimodale de Dourges et à constituer un réseau associant cette plate-forme aux principaux équipements régionaux.

Par ailleurs, dans le cadre de cet objectif, l'État et la Région financeront, à parité, le fonctionnement de deux Observatoires Régionaux : celui des Transports et celui de la Sécurité Routière.

23 millions d'Euros seront consacrés à l'ensemble de cet objectif par l'État et la Région.

Valoriser les capacités du mode fluvial

L'objectif est de rendre le réseau navigable du Nord - Pas-de-Calais accessible à la flotte européenne (" Grands Rhénans ") et d'achever la connexion avec le réseau fluvial belge et européen.

Il s'agit d'une ambition forte de tirer le meilleur parti de la voie d'eau, dans le contexte de la priorité réaffirmée de la réalisation rapide de la liaison fluviale Seine-Nord à grand gabarit.

Concrètement, quatre moyens d'actions seront mis en ouvre pour la réalisation de cet objectif

- relèvement de la hauteur libre des ponts du réseau à grand gabarit à 5,25 mètres (pour permettre le passage de deux étages de conteneurs)
- aménagement des chaînons manquants pour permettre la connexion des réseaux fluviaux français, belges et nord-européens (Deûle-Lys, Bas Escaut, Condé-Pommeroeul)
- aménagements portuaires
- aménagement du Canal de Calais.

Globalement, l'État et la Région consacreront 116 millions d'Euros à cet objectif.

Développer le système portuaire régional

Il s'agit de développer et de diversifier les activités portuaires du Littoral, de stimuler leur synergie en vue de la constitution d'un "Europort".

Trois moyens d'action seront mobilisés, autour des trois ports de Boulogne, Calais et Dunkerque.

- le Port de Dunkerque bénéficiera prioritairement des investissements nécessaires au développement prévu du trafic de conteneurs, ainsi qu'à l'amélioration des infrastructures terminales ferroviaires et fluviales
- le Port de Boulogne bénéficiera des investissements pour la confortation de la filière pêche, pour la

Copyright © Observatoire Régional des transports du Nord - Pas de Calais

restructuration du terminal voyageurs transmanche, pour le réaménagement du port de plaisance. Enfin, sera lancée une première phase de restructuration du port de commerce

- le Port de Calais fera l'objet de travaux de réhabilitation et de modernisation de ses infrastructures principales.

État et Région consacreront ensemble 88 millions d'Euros à cet objectif.

Conforter et aménager le réseau routier principal

Le programme de cet objectif opérationnel vise notamment à améliorer les liaisons routières de l'aire urbaine centrale (Métropole lilloise et ancien Bassin Minier), à désenclaver les territoires régionaux défavorisés et à améliorer la desserte du littoral et des ports maritimes, notamment dans leurs relations avec la Métropole lilloise et les grandes plates-formes régionales, dont Dourges.

Il vise également à améliorer la qualité de la vie par la réalisation de contournements routiers et la requalification urbaine (protection contre le bruit). Enfin, il cherche à développer des actions en faveur de la sécurité routière.

Concrètement, les opérations lancées relèvent de plusieurs catégories :

- études et procédures préalables au lancement d'opérations, études générales
- opérations spécifiques en matière de requalification des autoroutes urbaines et de sécurité routière
- achèvement des opérations engagées au CPER 1994-1999
- lancement d'opérations inscrites au CPER 1994-1999 qui n'avaient pu être réalisées
- engagement d'opérations nouvelles.

Globalement, ce programme mobilisera 396 millions d'Euros de la part de l'État et de la Région.

Développer les véloroutes et les voies vertes

Cet objectif vise à développer un réseau de véloroutes et de voies vertes dans le cadre du Schéma des Itinéraires Cyclables d'Intérêt National, adopté par le CIADT en décembre 1998.

Deux moyens d'action sont proposés :

- la réalisation d'un réseau régional, articulé aux réseaux national et européen, s'appuyant sur les réseaux existants (réseaux cyclables départementaux, itinéraires locaux de loisirs, chemins de halage, chemins forestiers,&) et comprenant la Trame Verte du Bassin Minier.
- Un programme de développement du vélo en ville dans plusieurs agglomérations pilotes de la région.

État et Région consacreront 1 million d'¬uros à cet objectif.

Copyright © Observatoire Régional des transports du Nord - Pas de Calais